



**Règlement du concours de Magasins Best Buy Ltée (Best Buy)
Gagnez un forfait pour les finales de la NBA 2018
(le « concours »)
Du 27 avril au 25 mai 2018**

Comment participer

1. Aucun achat requis.
2. Les participations seront admises du 27 avril 2018 à midi, heure de l'Est, au 25 mai 2018 à 2 h 59, heure de l'Est (la « période du concours ») au moyen de l'un des modes de participation suivants :
 - a. En ligne : Dites-nous quelle technologie de Samsung vous aiderait à profiter pleinement des séries éliminatoires de la NBA dans les commentaires du billet officiel du concours sur le blogue Branche-toi de BestBuy.ca; ou
 - b. Par courrier : Inscrivez votre nom légal complet, votre date de naissance, votre ville de résidence, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel, ainsi que la technologie de Samsung qui vous aiderait à profiter pleinement des séries éliminatoires de la NBA sur une feuille de papier de 3 par 5 po, adressée à : « WIN NBA FINALS PRIZE PACKAGE FROM BEST BUY » 8800 Glenlyon Parkway, Burnaby (Colombie-Britannique) V5J 5K3.
3. Maximum d'une participation par personne. Les participants qui participent plus d'une fois pourraient être disqualifiés. Les participations frauduleuses sont interdites et seront déclarées non valables.

Participants admissibles

4. Le concours est ouvert aux résidents du Canada. Dans le cas d'un participant mineur, un parent ou tuteur légal de l'âge de la majorité dans sa province de résidence à la date de clôture du concours doit indiquer qu'il accepte le règlement du concours pour que le participant soit admissible. Dans ce cas, le prix sera accordé au parent ou tuteur légal en question.
5. Le concours n'est pas ouvert aux employés de Magasins Best Buy Ltée (« Best Buy »), de la National Basketball Association (« NBA »), de NBA Media Ventures, LLC, de NBA TV, LLC, NBA Properties Inc., et aux membres des équipes de la NBA (collectivement, « entités de la NBA ») ou de Samsung Electronics Canada Inc. (« Samsung ») ou de leurs sociétés mères, filiales et sociétés affiliées, leurs agences de promotion et de publicité, leurs autres représentants ou agents, ou toute autre personne vivant avec les personnes susmentionnées.

Le prix

6. Il y a un prix à gagner comprenant les billets d'avion, l'hébergement et deux (2) billets pour assister à une partie des finales de la NBA 2018; et un (1) appareil Galaxy S9 de Samsung; et un (1) tapis de chargement sans fil de Samsung. La valeur de détail totale du prix est d'environ 11 200 \$ CAN.
7. Le prix sera administré par Best Buy. Tous les renseignements susmentionnés relatifs aux prix peuvent être modifiés sans préavis et à la seule discrétion de Best Buy.
8. Toutes les autres dépenses qui ne sont pas mentionnées dans la présente sont à la charge du gagnant.
9. Les prix sont assujettis aux restrictions suivantes :
 - a. Aucun prix ne peut être transféré, échangé, ni vendu, et aucun de ses éléments ne peut être converti en argent comptant;

- b. chaque prix doit être accepté dans l'état où il est attribué et ne peut être vendu; et
- c. Best Buy se réserve le droit, à sa seule discrétion, de changer tout prix pour un autre de valeur égale au détail, dans le cas où le prix ne serait pas disponible.

Tirage au sort

- 10. Le concours aura lieu du 27 avril 2018 à midi, heure de l'Est, au 25 mai 2018 à 2 h 59, heure de l'Est. Le gagnant sera tiré au sort parmi toutes les participations admissibles soumises selon les dispositions énoncées dans le règlement du concours. Le tirage au sort aura lieu le 28 mai 2018 à 13 h, heure de l'Est, au siège social de Best Buy situé au 8800 Glenlyon Parkway, Burnaby (Colombie-Britannique) V5J 5K3.
- 11. Après le tirage au sort, le candidat retenu sera contacté dans une réponse à son commentaire.
- 12. Pour gagner, le candidat sélectionné doit :
 - a. répondre à l'avis de confirmation du prix transmis par courriel ou par téléphone dans un délai de quarante-huit (48) heures suivant la transmission;
 - b. répondre correctement et sans aide à une question d'arithmétique réglementaire dans un délai prescrit; et
 - c. signer une déclaration dans un formulaire approuvé par Best Buy stipulant qu'il/elle :
 - i. a lu et compris le règlement du concours et s'engage à le respecter;
 - ii. exonère Best Buy, les entités de la NBA et Samsung, leurs sociétés mères, leurs sociétés affiliées respectives, de même que tous leurs dirigeants, administrateurs, employés et mandataires (collectivement : les « parties exonérées ») de toute responsabilité; et
 - iii. consent, sans aucune compensation, à ce que son nom, son adresse, sa photographie, son portrait, sa voix ou ses déclarations, ou la pièce gagnante soient utilisés à des fins publicitaires et promotionnelles par Best Buy ou pour le compte de l'entreprise.
- 13. Si le gagnant sélectionné ne se conforme pas aux dispositions du paragraphe 13, le prix lui sera automatiquement retiré, et un autre concurrent sera désigné par tirage au sort.
- 14. Les chances de gagner un prix dépendent du nombre de participations admissibles reçues.

Consentement à l'utilisation et à la divulgation des renseignements personnels

- 15. En s'inscrivant au concours, les participants consentent à ce que Best Buy conserve, utilise et divulgue les renseignements personnels figurant sur leur participation pour l'administration du concours. Ils consentent également à ce que Best Buy utilise leurs renseignements personnels sous forme collective pour dresser le profil démographique des participants et pour effectuer des études sur leurs habitudes de consommation, les résultats desdites études pouvant aussi être transmis à des tiers. La politique de confidentialité de Best Buy est accessible au www.bestbuy.ca.
- 16. Les participants qui indiquent qu'ils désirent s'abonner au bulletin électronique de Best Buy consentent en outre à ce que Best Buy recueille, utilise et diffuse leurs renseignements personnels (y compris leur adresse de courriel) pour l'envoi du bulletin électronique. Le fait de s'inscrire au bulletin électronique n'influence en rien les chances de gagner.

Droits de publicité

- 17. Les participants acceptent que Best Buy, les entités de la NBA, Samsung et leurs délégués et ayants droit respectifs puissent utiliser (sauf si la loi l'interdit) le nom des participants, leur voix, leurs ville et province ou territoire de résidence, des photos et des vidéos d'eux et autres représentations visuelles à des fins de publicité ou commerciales, et pour toute raison sur tout autre média déjà connu ou qui surgira à l'avenir, sans autre compensation (financière ou autre), et sans demander la permission ou sans donner de préavis.

Avis d'exonération et de non-responsabilité

18. Les parties déchargées ne peuvent en aucun cas être tenues responsables envers le participant au Concours ou envers toute autre personne à l'égard de :
- toute participation au concours erronée, perdue, endommagée, tardive, incomplète, égarée, supprimée, défectueuse ou modifiée, quelle qu'en soit la cause;
 - la non-réception, par la personne sélectionnée, de l'avis de confirmation du prix par courriel, quelle qu'en soit la cause;
 - tout changement d'adresse de courriel ou d'affectation d'adresse après l'envoi des bulletins de participation au concours;
 - toute défaillance ou erreur liée au matériel informatique, à la connexion Internet, à la ligne téléphonique ou de nature technique, quelle qu'en soit la cause; ou
 - tout dommage ou toute perte, notamment : perte de jouissance, de production, de profits (prévus ou non) et de marchés, pertes financières, pertes ou dommages particuliers, indirects ou consécutifs; dommages-intérêts punitifs, liés à un contrat, à un délit civil ou à tout autre principe de droit ou d'équité, et liés de près ou de loin au concours, à la participation au concours, aux prix du concours ou à l'utilisation du site Web www.bestbuycanada.ca (notamment le téléchargement de tout matériel de ce site), quelle qu'en soit la cause, y compris toute négligence de la part des Parties déchargées ou de quelque autre personne dont les Parties déchargées sont responsables, même si les Parties déchargées ont été avisées de la possibilité de la perte ou du dommage en question. Les Parties déchargées sont dégagées de toute responsabilité pour toute réclamation ou poursuite en cas de perte, de blessure ou de dommage y compris, sans s'y limiter (mais sujet à l'effet de la loi), de blessures ou de la mort de tout participant au concours ou de leur invité, ou de tout dommage à la propriété dus en tout ou en partie, directement ou indirectement, pour quelque raison que ce soit, notamment par l'acceptation, la possession, l'utilisation ou la mauvaise utilisation du prix, ou à la participation à ce concours.

Questions connexes

19. Si, pour un motif quelconque, le concours ne peut se dérouler comme prévu par Best Buy, en raison, entre autres, de virus ou de bogue informatique, de manipulation, d'intervention non autorisée, de fraude, d'anomalie technique ou de toute autre mesure entraînant la corruption de l'administration, de la sécurité, de l'équité, de l'intégrité ou de la bonne conduite du concours, Best Buy pourrait, à son gré, disqualifier le participant responsable de tels agissements, et pourrait annuler, mettre fin, modifier ou suspendre le concours.
20. **AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE D'ENDOMMAGER UN SITE WEB OU D'ENTRAVER LE DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS PEUT CONSTITUER UNE VIOLATION DE LA LÉGISLATION EN MATIÈRE CRIMINELLE ET CIVILE, ET BEST BUY SE RÉSERVE LE DROIT DE RÉCLAMER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS ET/OU UN REDRESSEMENT À TOUTE PERSONNE RESPONSABLE, DANS TOUTE LA MESURE POSSIBLE PERMISE PAR LA LOI.**
21. Le retour de tout courrier électronique contenant l'avis de confirmation de prix en raison de l'impossibilité de livrer ce courriel peut entraîner la disqualification de la personne gagnante et la désignation d'un autre gagnant.
22. Les décisions prises par les juges du concours à l'égard de tout aspect du concours sont sans appel et exécutoires pour tous les participants.
23. La participation au concours constitue une acceptation des règlements du concours.
24. Best Buy se réserve le droit, à sa seule discrétion, de publier le nom, l'adresse, la photographie, le portrait, la voix ou les déclarations du gagnant sans qu'aucune compensation lui soit due.
25. Le concours est assujéti à toute la législation fédérale, provinciale et municipale pertinente; il est nul là où la loi l'interdit. Best Buy peut, dans les cas où la loi l'exige, divulguer les renseignements personnels des participants au concours au gouvernement. Si une disposition du présent règlement est jugée invalide ou inopérante par un tribunal compétent, toutes les autres dispositions demeureront exécutoires.

26. Best Buy peut, dans les cas où la loi l'exige, divulguer les renseignements personnels des participants au concours au gouvernement.
27. Tout litige concernant la tenue ou l'organisation de ce concours publicitaire peut être soumis par un résident du Québec à la Régie des alcools, des courses et des jeux en vue d'un règlement. Tout litige concernant l'attribution d'un prix pourra être soumis à la Régie par un résident du Québec uniquement dans le but de permettre aux parties d'arriver à une entente.